

à s'exiler. Au bout d'un certain temps, la coalition n'aurait libéré qu'un désert et quelques habitants totalement inféodés à Saddam Hussein. Non, les Nations Unies n'avaient, conformément à la Charte, d'autre choix que de mettre la force au service du droit et ainsi s'engager dans une opération de rétablissement de la paix et de la sécurité internationale...

Ces soldats qui accomplissent courageusement leur mission sont en droit de s'attendre à ce que les hommes politiques mettent tout en oeuvre afin que nous n'en arrivions pas à une pareille extrémité dans le futur. Ils ont parfaitement raison.

Construire la paix

Aussi paradoxal que cela puisse paraître cette guerre traduit la ferme volonté de la communauté internationale de construire un monde meilleur fondé sur le droit et la résolution pacifique des conflits. Cette détermination doit aller bien au-delà du rétablissement de la souveraineté koweïtienne. Nous avons trop longtemps attendu une telle attitude, une telle démonstration de responsabilité de la part des Nations Unies pour ne pas nous sentir collégialement engagés à faire en sorte que ce nouvel esprit se manifeste également dans la recherche de solutions à long terme aux inextricables problèmes du Moyen-Orient.

Le Canada participe activement à cette entreprise. Je voudrais partager avec vous aujourd'hui les réflexions du Gouvernement sur ce sujet. Entre autres, je souhaite apporter certaines précisions sur les initiatives que le Premier ministre annonce aujourd'hui à Ottawa et que le Canada entend promouvoir au cours des prochains mois.

D'abord il importe avant tout d'être réaliste. Pour le Canada, prétendre avoir à ce stade-ci la solution pour régler les problèmes du Moyen-Orient serait présomptueux. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il appartient en premier lieu aux pays de la région de trouver ensemble des solutions à la situation une fois la guerre terminée. Aucune solution durable ne sera imposée de l'extérieur. L'engagement des pays immédiatement concernés est une condition *sine qua non* de la stabilité et de la sécurité dans cette région.

Cela dit, il s'agit d'une tâche

considérable qui exigera aussi le concours des pays extérieurs au Moyen-Orient. En effet, plusieurs des causes de l'instabilité dans cette région, tel le problème central de la prolifération des armements, appelle des solutions qui nécessitent l'engagement de toute la communauté internationale. Il faudra aussi compter sur la mobilisation des ressources internationales, notamment des Nations Unies, pour répondre aux problèmes humanitaires et aux problèmes de sécurité que l'aventurisme de Saddam Hussein a aggravés...

Enjeux immédiats de l'après-guerre

D'abord, une fois les objectifs des résolutions du Conseil de sécurité atteints et une fois le cessez-le-feu acquis, trois questions pressantes s'imposeront :

- l'assistance humanitaire aux populations civiles et aux personnes déplacées;
- la mise en place d'une force de maintien de la paix;
- la réparation des dommages causés à l'environnement par les imposantes nappes de pétrole dans le Golfe.

Aide humanitaire

Au niveau de l'aide humanitaire, il s'agira de poursuivre le formidable effort de coordination et de coopération engagé par les différents organismes internationaux... Le Canada a contribué de manière substantielle à ces efforts, en accordant une somme de quelque 16 millions de dollars sur l'enveloppe totale des 77,5 millions consacrée à la coopération économique et humanitaire. Nous entendons maintenir notre engagement et ne pas pratiquer *a priori* l'exclusion. Il faudra sans doute aider les populations irakiennes et répondre aux besoins des pays tels que la Turquie, la Jordanie et l'Égypte. Cela requerra toutefois une mobilisation des ressources de toute la communauté internationale, en particulier des pays ayant dégagé d'importants surplus de revenus pétroliers et aussi ceux dont l'engagement militaire au sein de la coalition a été limité.

Une force de maintien de la paix

D'autre part, la garantie des frontières du Koweït devra être assurée, dans un premier temps, par une force de maintien de la paix, idéalement sous l'autorité des Nations Unies. Le Canada

est d'avis que cette force doit être composée principalement de forces des pays de la région. L'expertise des pays de la région est cependant limitée. C'est pour cette raison que le Canada, dont la réputation dans ce domaine n'est plus à démontrer, a offert ses services au Secrétaire général des Nations Unies ainsi qu'aux pays de la région pour mettre sur pied un programme de formation. De plus, nous sommes aussi prêts à participer à la composition d'une telle force de maintien de la paix et aux opérations de planification qu'exige son déploiement. Nous sommes aussi disposés à collaborer avec les Nations Unies afin de convoquer au Canada une réunion d'experts qui aurait pour mandat d'analyser les besoins et d'identifier les différentes options qui méritent d'être explorées...

Restauration de l'environnement

Il faudra s'attaquer collectivement au nettoyage des dommages causés par le déversement démentiel de quantités jamais atteintes de pétrole brut dans le Golfe. Une équipe de spécialistes canadiens est déjà sur place et s'affaire, en compagnie de collègues venant de nombreux pays, à préparer cette opération. Mais il nous faut aussi regarder plus loin et examiner dans quelle mesure les conventions actuelles touchant l'utilisation de l'environnement à des fins militaires pourraient être renforcées. Peut-être sera-t-il nécessaire de négocier une nouvelle convention. Nous avons déjà pris l'initiative de contacter certains pays afin de poursuivre plus avant ce projet. En même temps, nous étudierons la possibilité d'améliorer les mécanismes internationaux actuellement prévus pour répondre à de telles urgences.

Les défis à moyen terme

Mais ces problèmes immédiats de l'après-guerre apparaissent presque dérisoires au regard des défis que pose l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans cette région du monde...

Une approche globale de la sécurité

Une force de maintien de la paix, si elle est un facteur d'équilibre, ne peut à elle seule prétendre fournir toutes les garanties de sécurité aux États du Golfe. Les arrangements régionaux de-